

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**11 OCTOBRE 2018**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 43

OBJET

**Conclusion d'un contrat  
d'aménagement régional**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 12 octobre 2018  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 12 octobre 2018  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 12 octobre 2018

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

L'an deux mille dix huit, le 11 octobre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 4 octobre deux mille dix huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire.

**Etaient présents :**

Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur AUDURIER, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur JOLY, Madame NICOLAS, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame LIBESKIND, Monsieur LEGUAY, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRE, Monsieur HAÏAT, Madame MEUNIER, Monsieur PAQUERIT, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Madame RHONE, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

**Avait donné procuration :**

Madame RICHARD à Monsieur PÉRICARD  
Madame TEA à Monsieur JOLY  
Monsieur PRIOUX à Monsieur AUDURIER  
Madame de CIDRAC à Madame MACE  
Monsieur MIGEON à Madame PEUGNET  
Madame NASRI à Monsieur LEGUAY  
Madame OLIVIN à Madame BOUTIN  
Monsieur COUTANT à Madame HABERT-DUPUIS  
Monsieur LEVEQUE à Monsieur CAMASSES

**Etait absente :**

Madame CERIGHELLI

**Secrétaire de séance :**

Monsieur HAÏAT

Accusé de réception en préfecture  
078-217805514-20181011-18-E-12-DE  
Date de télétransmission : 12/10/2018  
Date de réception préfecture : 12/10/2018

**OBJET** : CONCLUSION D'UN CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL

**RAPPORTEUR** : Madame PEUGNET

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Le Conseil Régional d'Île-de-France mène une politique contractuelle avec les communes de plus de 2 000 habitants pour l'accompagnement des projets pluriannuels concourant à l'aménagement, le développement et l'équipement cohérent.

Le contrat d'aménagement régional doit comporter au moins deux opérations. Sa durée est de 3 ans et le taux d'intervention régional est de 50% maximum d'une enveloppe de travaux plafonnée à 2 000 000 € HT soit une subvention de 1 000 000 €.

Une subvention de 500 000 € supplémentaire est mobilisable pour les contrats intégrant une ou plusieurs opérations environnementales dans la limite d'une enveloppe de travaux plafonnée à 1 000 000 € HT avec un taux d'intervention régionale de 50 % maximum.

Après concertation préalable avec la Région Île-de-France, la Ville souhaite conclure ce partenariat dans le cadre d'un contrat d'aménagement régional avec les projets repris ci-dessous :

- Requalification de l'espace public en hypercentre pour un montant total de travaux de 900 000 € HT,
- Réaménagement des abords de la rue de Fourqueux pour un montant total de travaux de 1 050 000 € HT,
- Réaménagement de la dalle Frontenac pour un montant total de travaux de 1 200 000 € HT dont 500 000 € au titre de la reconquête végétale permettant de solliciter le bonus environnemental,
- Réalisation des noues paysagères de l'école Marie Curie pour un montant total de 100 000 € HT permettant de solliciter le bonus environnemental.

Le financement de ce contrat sera assuré de la manière suivante :

- Subvention de la Région Île-de-France : 50 % du soit 1 300 000 € HT dont 300 000 € de bonus environnemental,
- D'éventuels cofinancements viendront compléter le financement de l'opération.

Le solde du montant total hors taxe au moins égale à 30 % ainsi que de la TVA au taux en vigueur à la charge de la commune seront financés sur fonds propres.

La Ville s'engage sur :

- Le programme définitif et l'estimation de chaque opération,
- Le plan de financement prévisionnel correspondant,
- Une participation minimale du montant total du contrat selon les dispositions en vigueur,
- De maintenir la destination des équipements financés pendant au moins 10 ans,
- La maîtrise foncière et/ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat,
- La fourniture des éléments nécessaires à la présentation à la commission permanente du Conseil Régional de l'ensemble des opérations prévues au contrat pour attribution de subvention dans un délai de 3 ans à compter de son approbation par la commission permanente du Conseil Régional d'Île-de-France,

- La prise en charge des dépenses de fonctionnement et de l'entretien liés aux opérations du contrat,
- Le non commencement des travaux avant la date d'approbation par la commission permanente du Conseil Régional d'Île-de-France du contrat et, pour chacune des opérations inscrites au programme, de la convention de réalisation correspondant à cette opération,
- La mention de la participation de la Région Île-de-France et d'apposer le logo type de cette dernière dans toute action de communication.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Approuver le programme des opérations présentées pour un total de subvention de 1 300 000 € HT, le plan de financement et l'échéancier prévisionnel de réalisation annexés à la présente délibération,
- Déposer un dossier en vue de la construction d'un contrat d'aménagement régional selon les éléments exposés,
- Signer tout document s'y rapportant.

### DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

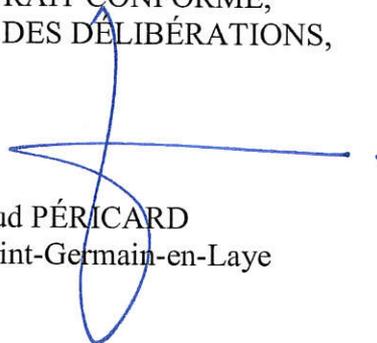
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- Approuver le programme des opérations présentées pour un total de subvention de 1 300 000 € HT, le plan de financement et l'échéancier prévisionnel de réalisation annexés à la présente délibération,
- Déposer un dossier en vue de la construction d'un contrat d'aménagement régional selon les éléments exposés,
- Signer tout document s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD  
Maire de Saint-Germain-en-Laye



**CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONALE 2019 - 2021**  
**Ville de SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**



| OPERATIONS  | Coût estimé HT     | Montant HT retenu par la Région | Echéancier prévisionnel de réalisation des travaux |                  |            | Subvention prévisionnelle |      | Echéancier prévisionnel de versement de la subvention |                  |            |
|---|--------------------|---------------------------------|--|------------------|------------|---------------------------|------|---|------------------|------------|
|   |                    |                                 | 2019   | 2020             | 2021       | Subvention                | Taux | 2019  | 2020             | 2021       |
| Requalification de l'espace public en l'hypercentre | 900 000 €          | 750 000 €                       | 750 000 €  | 0 €              | 0 €        | 375 000 €                 | 50%  | 375 000 €   | 0 €              | 0 €        |
| Réaménagement des abords de la rue de Fourqueux     | 1 050 000 €        | 650 000 €                       | 650 000 €  | 0 €              | 0 €        | 325 000 €                 | 50%  | 325 000 €   | 0 €              | 0 €        |
| Réaménagement de l'espace public dalle Frontenac    | 700 000 €          | 600 000 €                       | 200 000 €  | 400 000 €        | 0 €        | 300 000 €                 | 50%  | 100 000 €   | 200 000 €        | 0 €        |
| Sous total -->                                      | 2 650 000 €        | 2 000 000 €                     | 1 600 000 €  | 400 000 €        | 0 €        | 1 000 000 €               | 50%  | 800 000 €   | 200 000 €        | 0 €        |
| Reconquête végétale de la dalle Frontenac           | 500 000 €          | 500 000 €                       | 200 000 €  | 300 000 €        | 0 €        | 250 000 €                 | 50%  | 50 000 €  | 200 000 €        | 0 €        |
| Noues paysagères Marie Curie                        | 100 000 €          | 100 000 €                       | 100 000 €  | 0 €              | 0 €        | 50 000 €                  | 50%  | 50 000 €  | 0 €              | 0 €        |
| Sous total -->                                      | 600 000 €          | 600 000 €                       | 300 000 €  | 300 000 €        | 0 €        | 300 000 €                 | 50%  | 100 000 €   | 200 000 €        | 0 €        |
| <b>TOTAUX</b>                                       | <b>3 250 000 €</b> | <b>2 600 000 €</b>              | <b>1 900 000 €</b>                                 | <b>700 000 €</b> | <b>0 €</b> | <b>1 300 000 €</b>        |      | <b>900 000 €</b>                                      | <b>400 000 €</b> | <b>0 €</b> |